Sciences historiques.

Ann HYLAND, *Equus : the horse in the Roman world* : Londres (Batsford), 1990.

Si Ann HYLAND connaît tout du cheval, c'est qu'elle est une véritable professionnelle dans ce domaine : elle est non seulement éleveur, mais aussi entraîneur, et c'est une cavalière émérite qui a disputé des compétitions sportives. Dans son avant-propos, elle rend d'ailleurs hommage, de façon sympathique, à son cheval hongre Katchina, vedette des planches photographiques et qui a été la « victime » de nombreuses expérimentations, afin que pût être vérifié le bien-fondé de certaines théories sur le cheval romain.

Il est inutile de souligner le rôle joué dans l'Antiquité par le « meilleur ami » de l'homme, à la guerre, à la chasse, au cirque, etc... L'auteur examine d'abord la question de l'élevage et des soins vétérinaires, en s'appuyant en particulier sur l'*Ars Veterinaria* de Pélagonius, hippiâtre d'une des factions du cirque dans la seconde moitié du IV^e^ siècle de notre ère ; passant en revue les différentes races (un choix très large) et leurs principales spécialités, elle note par exemple que le cheval arabe existait déjà — sous d'autres noms évidemment (africain, numide, libyen...). On trouvera beaucoup de détails intéressants sur la nourriture, les écuries, ainsi que sur les pratiques des entraîneurs romains : l'auteur n'oublie jamais de faire des comparaisons éclairantes avec le monde équin moderne qu'elle connaît dans tous ses recoins.

La deuxième partie, la plus développée (p. 61-197), est consacrée au cheval de la cavalerie romaine, qui a connu une extension considérable au cours des siècles. Sont étudiés entre autres la psychologie et la physiologie du cheval de guerre, les problèmes d'origine et de fourniture, de logistique (par exemple le transport par mer : cf. la figure des p. 98-99), l'entraînement du cavalier et de sa monture — sujette à nombre de blessures et de maladies, si elle n'était pas « ménagée » — l'équipement, les missions et la tactique, les influences étrangères — c'est la force de Rome que de savoir toujours emprunter au bon moment. Parmi de nombreuses remarques suggestives, on dégagera deux points qui ne sont sans doute pas encore entrés complètement dans les manuels et qui montrent là encore que la technique antique n'était pas aussi fruste qu'on le dit parfois. D'une part, la selle rigide était connue à Rome, et c'est bien cela qui permettait, malgré l'absence d'étriers, de combattre avec une certaines assurance (cf. la selle « à cornes », reconstituée par P. CONNOLLY, *BAR, International Series*, n° 336, 1987, p. 7-27). D'autre part, les Anciens, s'ils utilisaient surtout la célèbre hipposandale, n'ont pas totalement ignoré le fer à cheval, en particulier dans le domaine celtique.

Les usages « civils » du cheval (Troisième partie) laissent parfois un peu perplexe, surtout en ce qui concerne le cirque. Bien que l'auteur cite le livre récent et excellent de J. H. HUMPHREY, *Roman circuses* (1986), on peut se demander si elle l'a vraiment lu et son information semble souvent dépendre de H. A. HARRIS, *Sport in Greece and Rome*, 1972. On nous parle toujours de l'influence grecque commune sur les Étrusques et sur Rome (p. 202) — alors qu'en fait le cirque romain a essentiellement subi l'empreinte des Étrusques qui ont fait preuve de beaucoup d'originalité en ce domaine (le trige, l'équipement des auriges, la technique de conduite avec les guides nouées derrière le dos, etc...). On continue à décrire la *spina* du cirque, alors que ce mot ne devrait plus être employé ; la course *pedibus ad quadrigam* est interprétée de façon erronée, etc... Et parfois de curieuses incohérences : l'auteur affirme que les exploits des Rouges sont rarement attestés dans la littérature et l'épigraphie, alors que le tableau de la p. 205 montre exactement le contraire ! Et le célébrissime Dioclès était bien l'*agitator*-vedette de

la faction rouge. Mules et ânes ne sont pas oubliés, et les derniers chapitres sont consacrés à des aspects religieux et juridiques, ainsi qu'à une étude du *cursus publicus*.

Comme le dit le préfacier J.-C. MANN, l'historien a toujours intérêt à connaître les analyses du spécialiste d'un domaine précis; à ce titre-là, l'ouvrage d'Ann HYLAND est précieux et souvent riche d'enseignements, puisque le cheval est omniprésent dans l'Antiquité romaine. Soyons cependant assez charitable pour prévenir les lecteurs de la *R. É. L.* : l'auteur est, à n'en pas douter, une « hippologue » confirmée, mais elle n'est pas latiniste — on se demande pourquoi ses amis universitaires n'ont pas « toiletté » son manuscrit sur ce point. On ne relèvera aucun exemple : disons simplement qu'il est exceptionnel qu'un mot ou une expression soient cités en latin sans erreur...

Jean-Paul THUILLIER.

Franklin L. FORD, *Le meurtre politique, du tyrannicide au terrorisme* (Préface de P. CHAUNU) : Paris, P. U. F., 1990, 546 pages.

Ce gros livre est la traduction française de l'ouvrage paru en 1985 à Harvard. Sur quinze chapitres, l'auteur s'est donné pour tâche de recenser toutes les formes de meurtre politique, de la Bible massérotique — pourquoi la Bible et non l'Égypte pharaonique? — aux années 80. Entreprise ambitieuse, dont il se tire moins mal qu'on ne pourrait craindre, mais qui n'échappe pas à quelques faiblesses.

La première se lit dans le titre de l'ouvrage. Même si l'on admet, avec P. CHAUNU, qu' « est meurtre politique ce qu'en son temps on a majoritairement défini comme tel », il y a entre tyrannicide et terrorisme une différence **de nature** irréductible : le tyrannicide prétend exécuter un chef d'État nuisible à la cité, alors que le terrorisme s'attaque délibérément à n'importe qui, coupable d'appartenir à la communauté ennemie, voire simplement à la société. Autre ambiguïté : faut-il considérer les guerres de religion comme entrant dans la catégorie des meurtres politiques? Oui, dans la mesure où elles sont des guerres civiles. Mais que dire du *Djihad* ou des Croisades? Enfin, et bien qu'à la date de conception de l'ouvrage la chose existât déjà, l'auteur ne se préoccupe pas du terrorisme d'État, ni des États terroristes : Khadafi n'est cité que pour avoir demandé la grâce d'Ali Buhtto, et le tableau des périodes contemporaines de violence ne prend en compte ni les grands procès soviétiques, ni les purges staliniennes, ni la Révolution culturelle, ni le génocide de Pol Pôt. Et, si l'on évoque l'O. A. S., il faut aussi rappeler les massacres de harkis et de Kabyles par la jeune République algérienne en 1962 et 1963.

Mais parlons de Rome, à qui l'auteur consacre son chapitre 3 (p. 81 à 117), et de son Empire, dont il salue la longévité, la cohérence, l'équilibre et la modération. Point d'erreurs graves, mais une confiance que nous savons excessive dans les témoignages anciens. Par exemple, il n'est pas vrai que « la République romaine vécut *quatre siècles* sans connaître d'assassinat, pour raisons politiques, d'une personnalité publique de premier plan », même si l'auteur croit que Mucius Scaevola n'a pas raté Porsenna et s'il n'évoque que Sp. Maelius comme *adfectator regni*... pour nier son existence — ce qui, au moins, se discute. Pour lui, comme pour l'historiographie romaine, la violence commence avec les Gracques, à qui l'auteur consacre plusieurs pages claires et justes. Curieusement, nous sautons ensuite directement à Pompée et à César, en omettant la guerre civile entre Marius et Sylla, dont le nom n'apparaît même pas, au point que seule la seconde proscription est évoquée, puis au meurtre de César, dont il dit que rien ne permet de

penser qu'il voulait renverser la République. Si cette affirmation est quelque peu péremptoire, nous souscrivons sans réserve à celle que la personnalité de M. Brutus n'a cessé d'interférer sur le débat relatif à la « tyrannie » césarienne. En revanche, dire que, dans la proscription, Antoine fut pire qu'Octavien, c'est donner dans le panneau de la propagande augustéenne. La suite du chapitre est essentiellement consacrée aux assassinats, plus ou moins légalisés, d'Empereurs et de membres de leur famille, mais, bizarrement, non aux exécutions ordonnées par ceux-ci contre leurs opposants : pourquoi parler de Cicéron à la fin de la République, et non de Sénèque sous Néron? Le chapitre s'achève par le jugement un peu sommaire que, dans le domaine du tyrannicide comme ailleurs, Rome est à l'égard de la Grèce dans une relation de passage de la théorie à la pratique.

Surtout, le chapitre se conclut sur une idée qui sous-tend l'ensemble de l'ouvrage : le meurtre politique entraîne généralement plus de conséquences néfastes ou, au moins, inattendues, pour ses auteurs et pour leur cause, que d'avantages évidents. Même quand il atteint sa cible, il rate son but. Telle est la « leçon de l'histoire » que l'auteur tire de son analyse. Elle n'ira pas sans susciter quelques réflexions contradictoires : on n'admettra pas sans difficulté, par exemple, que, si les généraux de Hitler avaient réussi leur attentat contre lui, les peuples de la planète n'en eussent pas retiré quelque bénéfice. Et si les Ides de mars n'ont pas empêché la République de céder la place à l'Empire, au moins la monarchie nouvelle dut-elle composer avec l'idéal de liberté politique.

Malgré ces critiques, cet ouvrage, qui a les qualités et les défauts des œuvres encyclopédiques — entre autres, l'absence de bibliographie, mal compensée par les notes infrapaginales —, se recommande parce qu'il est le premier à embrasser le phénomène de la violence en politique sous toutes ses formes — ou presque — depuis la plus Haute Antiquité. Qui trop embrasse mal étreint, dira-t-on, et les spécialistes de chaque époque y trouveront probablement à redire, comme nous. Mais, à trop vilipender ces grosses « machines » accessibles au public non spécialisé, prenons garde au risque de tomber dans une critique castratrice et ne retenons, pour finir, que l'intérêt pris à saisir ainsi plus de 3000 ans de violence politique dans une synthèse honnête.

Paul M. MARTIN.

M. B. SAKELLARIOU, *The polis-state. Definition and origin* (Research Centre for Greek and Roman Antiquity, Meletemata, 4) : Athènes, 1989, 510 pages.

S'il est spécifiquement grec, le problème discuté dans ce livre ne peut laisser indifférent l'historien de Rome. Il trouvera en effet dans la série des données innombrables regroupées et analysées par l'auteur des éléments de comparaison dont certains éclairent le dossier des *primordia ciuitatis*. Cela dit l'ouvrage laisse souvent le lecteur sur sa faim. Convaincant dans la critique, B. SAKELLARIOU l'est moins dans sa reconstruction du processus auquel « the polis-state » doit selon lui d'avoir vu le jour. A sa décharge on peut invoquer la complexité d'un phénomène moins unitaire qu'après d'autres il ne tend à le croire. Mais il nous semble qu'il était des façons plus économiques d'aborder les problèmes, d'empêcher que l'analyse ne se disperse ou ne donne l'impression de « piétiner » et de mettre plus nettement en évidence des lignes de force ou des probabilités.

Jean-Claude RICHARD.

Staat und Staatlichkeit in der frühen römischen Republik, herausgegeben von Walter EDER. Colloque Berlin, juillet 1988, édité par Franz STEINER Verlag : Stuttgart, 1990, 627 pages.

Le titre de l'ouvrage montre que la question abordée n'est pas seulement celle de l'État ancien en tant que tel — *die Staat* — mais de la *Staatlichkeit*, terme qui n'a pas vraiment d'équivalent en français, mais qui exprime quelque chose de plus diffus, de plus subjectif, et qui en l'occurrence cherche à exprimer quelle spécificité de la conception de l'État existait à Rome, vers les débuts de la période républicaine. Car cet État romain de la *res publica* naissante nous paraît parfois bien loin de nos conceptions modernes. C'est ainsi qu'une première partie y rappelle la force persistante des aspects religieux. J. LINDERSKI souligne l'importance de la réservation, jusqu'à la fin de la république, aux seuls praticiens de la propriété véritable du droit d'auspices, dont les plébéiens ne peuvent être que des dépositaires passagers, de par les fonctions qu'ils assument temporairement. Et P.-M. MARTIN montre combien a joué dans le cas des *adfectatores regni* le fait que nulle *sacrosanctitas* ne les entourait, à la différence des tribuns de la plèbe dont par ailleurs bien des traits les rapprochaient. L'État est alors en train de se former : une seconde partie analyse comment ce processus a été perçu par l'historiographie antique. J. von UNGERN STERNBERG met justement en relief le fait que la vision, livienne, à laquelle nous sommes habitués, d'une histoire de la république dominée, dès le début, par les luttes sociales et le conflit patriciat/plèbe a été précédée par une présentation qui privilégiait, jusqu'encore chez Cicéron, la mise en place des structures de la *res publica*, et englobait, par delà la période royale, les débuts de la république avec notamment la loi des XII tables. R. T. RIDLEY analyse la position, en réalité très nuancée, de Tite-Live à l'égard des tribuns de la plèbe, auxquels il reconnaît un rôle positif jusque le cas échéant dans la nécessité d'un certain processus révolutionnaire pour le progrès de l'État. G. POMA étudie un point particulier, pour lequel les sources offrent une variété de présentations significative : la sécession militaire de 342 en Campanie, qui révèle les tensions à l'œuvre dans le processus d'expansion vers le Sud. F. RAWSON s'attache à la question de l'existence d'armes déposées en trophées — que vient de manifester d'une manière éclatante la récente publication d'une cuirasse enlevée lors de la prise de Faléries, où elle voit une source possible des descriptions d'armes données par les auteurs anciens (avec des vues souvent justes, et qui parfois nous laissent plus sceptiques comme dans le cas de la description de l'armement falisque de D. H., I, 20). J.-C. RICHARD, à propos du désastre du Crémère, montre la difficulté qu'avait l'annalistique à rendre compte d'une réalité dépassée comme la guerre gentilice. La troisième partie introduit la comparaison, spécialement avec les cités grecques. J. MARTIN étudie ainsi la capacité d'intégration de Rome, qui apparaissait déjà aux Grecs de l'Antiquité comme un de ses traits distinctifs ; il la met en rapport avec la force des structures extrapolitiques (familles, clientèles). C. van der VLIET souligne, par rapport à Athènes ou à la plupart des cités helléniques, la précocité de l'émergence de structures proprement étatiques à Rome. J.-C. MEYER prend même comme point de comparaison un village turc — confronté, comme l'a été Rome, à l'apparition d'une économie de marché à côté de l'agriculture traditionnelle. Et R. WALLACE pose la question de l'hellénisation de Rome à la fin du IV^e^ siècle. Il serait difficile que le droit ne soit pas pris en considération dans un tel ouvrage. Il fait l'objet de la quatrième partie, avec des communications de L. PEPPE, sur la notion de *populus*, G. GRIFO, sur la conception et les droits du citoyen, de D. TIMPE sur le monopole exercé par l'État sur la guerre. De même, naturellement, on trouve une partie sur les magistratures et leur rôle, avec une étude de A. GIOVANNINI sur la place

respective des magistrats et du peuple, et une de K. J. HOLSKESKAMPF, consacrée à cette spécificité que constituent les tribuns de la plèbe, pris en considération ici pour le IIIe siècle, soit après la fin de l'affrontement classique entre patriciens et plébéiens. Enfin la dernière partie est consacrée aux aspects économiques, et notamment, sur ce plan, aux effets de l'expansion territoriale sur le développement de l'État. C. AMPOLO, dans son tableau de l'évolution de l'économie, souligne tant l'activité de contrôle de l'État dans le secteur commercial — sensible dès le *foedus Cassianum* — que le rôle du butin — évident si on pense à l'activité édilitaire et notamment à l'édification des temples. C'est plus précisément des réalités économiques de la conquête que traite W. V. HARRIS. Il en marque déjà les effets : la guerre fait affluer à Rome butin et esclaves, lui procure des terres; mais il en souligne aussi la nécessité, comme source d'enrichissement dans une société encore pauvre, et tout spécialement comme moyen d'affirmation pour les élites dans leur rivalité continuelle pour le pouvoir. Quant à K. RAAFLAUB, il dégage peut-être davantage les aspects psychologiques qui ont permis l'acceptation par l'ensemble des Romains d'un état de guerre se perpétuant sur une très longue période, et de la discipline politique et sociale que cela imposait. Par rapport à ce qu'offre ailleurs le monde antique, et notamment la Grèce, l'auteur note comme facteurs ayant permis ce succès sans précédent la capacité d'intégration de Rome, la liberté qu'elle laissait à ses alliés pour leurs affaires internes, ou négativement l'absence d'une solution alternative comme la colonisation. Les communications — que nous avons brièvement présentées — ont été suivies de discussions, conduites par d'autres savants de valeur (M. TORELLI, W. KIERDORF, S. C. HUMPHREYS, H. GALSTERER, E. BADIAN) et sont précédées d'une introduction de l'éditeur, qui pose le problème général. Le livre est pourvu d'une bibliographie, d'un index et d'une liste des passages d'auteurs anciens étudiés. Il est impossible bien sûr de discuter en détail d'un ouvrage d'une telle ampleur et d'une telle diversité : W. EDER a assurément fourni là un instrument de travail de premier plan.

D. BRIQUEL.

Heikki SOLIN, *Namenpaare. Eine Studie zur römischen Namengebung* (Commentationes Humanarum Litterarum, 90, 1990) : Societas Scientiarum Fennica, Helsinki, 1990, 92 pages.

Il arrive que, dans sa manière de désigner certains couples d'individus apparentés (frères jumeaux ou non, père et fils, etc.), l'onomastique romaine joue de la complémentarité de noms empruntés au domaine de l'histoire ou de la légende ou de la géographie, mais aussi au monde des objets inanimés. C'est à cet usage jusqu'ici négligé que H. SOLIN vient de consacrer une étude limitée à la seule ville de Rome. Pour ce faire, il s'est livré à un dépouillement systématique de toutes les inscriptions connues. Le phénomène étant de faible ampleur, on ne s'étonnera pas que l'analyse conduise à des constatations ponctuelles plus qu'à des conclusions d'ordre général.

Les exemples qui en attestent la réalité sont en effet très rares. En ce qui concerne les noms d'origine mythologique, les couples *Amphio-Zethus*, *Castor-Pollux*, *Zetes-Calais* (une fois seulement) apparaissent dans un ordre décroissant de fréquence. On leur ajoutera les paires *Lucifer-Hesper*, *Oceanus-Galatia*, *Erato-Terpsichore*. Des personnages de l'*Énéide*, seul Palinure apparaît une fois, associé à *Tiphus-Tiphys*, comme lui pilote malheureux. Les désignations empruntées à l'histoire sont encore plus rares. L'exemple le plus net est ici celui des deux esclaves auxquels Mettius Pomponianus leur maître donna les noms de *Mago* et d'*Hannibal*. En milieu chrétien,

les noms de *Paulus* et *Petrus* se rencontrent portés par des frères ou par un père et un fils, au cours de la période où ces deux apôtres sont encore sur un pied d'égalité. Dans le domaine de la nomenclature d'origine géographique, un seul exemple est connu, celui d'*Ortycia* et d'*Arethusa* (*I. L. S.*, 9433), Aréthuse étant entre autres le nom d'une source connue de l'îlot d'Ortygie. En matière de « Wortpaare » aux résonances plus communes enfin, l'auteur mentionne le cas de deux esclaves d'un préfet de Trajan, respectivement dénommés *Asylus* et *Hierus*, ces mots n'étant rien d'autre que la transcription latine de deux adjectifs grecs. On lui ajoutera le cas, récemment étudié par A. DUBOURDIEU et Ph. MOREAU (*Latomus*, 45, 1986), de Licinius *Imbrex* et de P. Licinius *Tegula*.

Bref un phénomène dont la particularité tient à ce qu'il est attesté dans le seul monde des esclaves et des anciens esclaves. Comme tel, il reflète la familiarité de leurs maîtres avec l'univers culturel hellénistique auquel ces « Wortpaare » sont empruntées. Mais la macule servile qui s'attache à elles explique que l'usage n'en apparaisse pas chez les *ingenui*. Si le problème ne se pose pas nécessairement dans les mêmes termes en milieu chrétien, l'emploi de ces appellations complémentaires y est trop rare pour autoriser des conclusions.

Jean-Claude RICHARD.

Giuseppe VALDITARRA, *Studi sul magister populi, dagli ausiliari militari del rex ai primi magistrati repubblicani* : Milan, éd. Dott, A. Giuffré, 1989, 435 pages.

Le livre commence par un chapitre sur les sources relatives à la période royale et sur la confiance qu'elles méritent. Une telle démarche est classique : mais ici elle répond à l'entreprise d'ensemble de l'auteur, qui propose une sorte de réhabilitation de certains éléments qu'elles fournissent, et par là aboutit à une série de propositions, remarquables par leur nouveauté — et assurément leur intérêt (même si bien sûr, s'agissant de sujets aussi discutés et complexes, on ne partagera pas toujours nécessairement les vues de l'auteur) sur les origines des magistratures de la république romaine. A partir en effet de la qualification d'ἡγέμων τῶν ἱππέων ou τῶν πέζων évoquée par Denys d'Halicarnasse à propos des fonctions exercées par Servius Tullius auprès du roi Tarquin, et subsidiairement de celles exercées par Tarquin auprès d'Ancus Marcius, l'auteur dégage l'existence dès la période monarchique de fonctions qui seront celles du futur dictateur (*magister populi*) et du *magister equitum*, l'introduction de la tactique hoplitique ayant obligé le roi à recourir aux services de spécialistes de la chose militaire pour le seconder dans la conduite, et plus encore l'entraînement de l'armée. L'auteur est du nombre de ceux pour qui c'est ce couple dictatorial qui aurait donné naissance à la magistrature suprême double de la république, l'inégalité des deux partenaires (qui a souvent été objectée à cette conception) étant pour lui compensée par le principe — admis — de la rotation de l'*imperium*. Le livre fourmille de suggestions. Ainsi sur la naissance de ces spécialistes par réaction contre la vieille armée gentilice; ou sur le développement des *celeres* comme infanterie montée, liée à cette réforme et au souci du roi d'avoir à sa disposition une troupe sur laquelle il puisse entièrement compter. On y trouvera aussi une très bonne défense du caractère premier du sens militaire du terme *populus*. Bien sûr, chemin faisant, l'auteur est amené à prendre position sur de nombreux problèmes difficiles — ce qui n'est au reste pas le moindre intérêt du livre. Le véritable consulat est pour lui, nous l'avons déjà vu, une élaboration tardive, qui se voit expliquée par les conséquences du dédoublement de la légion. Le fameux *praetor maximus* est pour l'auteur celui des « magistrats » alors existant qui exerce à tour de rôle le *summum imperium*, et ceux-ci sont au

nombre de trois (d'où l'emploi du superlatif), puisqu'aux *magister populi/equitum* s'ajoute le *praefectus urbis*. Contrairement à l'hypothèse que vient de présenter M. PALLOTTINO, le nom *macstarna* de Servius Tullius le définirait lui-même comme *magister*, et non comme dépendant d'un *magister* (avec un sens d'appartenance du suffixe), qui serait alors Caeles Vibenna. Il faut dire que pour la reconstitution des faits de cette période G. VALDITARRA suit d'assez près les données du récit traditionnel, faisant de Servius Tullius un Latin, passé au service du roi Tarquin, et n'accorde, somme toute, qu'une place relativement secondaire à l'élément étrusque représenté par les frères Vibenna — n'admettant par exemple pas l'analyse proposée encore récemment par F. COARELLI pour le passage d'Arnobe, *Nat.*, 6, 7, où on peut estimer retrouver la trace d'événements impliquant Servius Tullius. Certains points de détail semblent contestables. Ainsi nous ne croyons guère à l'analyse du nom de Porsenna comme étant un nom de fonction étrusque. De même il est difficile de faire de Vulcain un dieu fondamentalement guerrier. Mais il est inévitable que dans une telle matière des divergences d'opinion se fassent jour. Il n'en reste pas moins que le livre de G. VALDITARRA est indéniablement un livre important.

D. BRIQUEL.

Patronage in Ancient Society edited by Andrew WALLACE-HADRILL (Leicester-Nottingham Studies in Ancient Society, volume 1) : Londres-New York, Routledge, 1989, 255 pages.

Pendant longtemps, les travaux consacrés au phénomène de la clientèle en milieu romain en limitèrent l'étude à la période des origines et des siècles obscurs. Acquis le plus souvent au postulat d'un dualisme patricio-plébéien originel, leurs auteurs cherchaient en priorité à situer les clients par rapport aux plébéiens. De nouvelles perspectives s'ouvrirent aux chercheurs avec la parution en 1937 du mémoire fondamental (*Vom Werden und Wesen des augusteischen Prinzipats*) d'A. VON PREMERSTEIN qui, soulignant le rôle des liens et de l'idéologie de la clientèle dans le « serment d'Actium », proposa de reconnaître dans l'empereur le patron de ses concitoyens. Elles s'élargirent encore lorsque, en 1958, E. BADIAN (*Foreign Clientelae (264-70 B. C.)* montra que cette idéologie valait aussi pour les rapports unissant Rome aux cités et aux peuples qui s'en remettaient à sa *fides*, c'est-à-dire pour les liens d'ordre « moral » plus que juridique unissant vainqueurs et vaincus. Ajoutons enfin que, plus que celui de N. ROULAND (*Pouvoir politique et dépendance personnelle dans l'Antiquité romaine. Genèse et rôle des rapports de clientèle*, Bruxelles, 1979; cf. *R. É. L.*, 58, 1980, p. 579-582), l'ouvrage de R. P. SALLER (*Personal patronage under the Early Empire*, Cambridge, 1982) marque également une date importante dans l'étude du phénomène de la clientèle.

Son auteur gardera en effet le mérite d'en avoir entrepris l'analyse dans une perspective qui fait au comparatisme et à l'investigation de type sociologique la place qu'ils méritent. *Patronage in Ancient Society* procède du même état d'esprit. Rome et le monde romain s'y taillent la part du lion puisque neuf des onze contributions regroupées dans ce recueil leur sont consacrées. On n'en signalera que plus volontiers l'exposé de P. MILLETT (*Patronage and its avoidance in classical Athens*) et celui de T. JOHNSON et C. DANDEKER, l'un et l'autre sociologues de formation, qui replace le (ou les) problème(s) débattu(s) dans un cadre conceptuel et chronologique plus large que celui auquel s'en tiennent la plupart des chercheurs associés à cette entreprise. A la vision de ceux-ci qui ramènent le phénomène de la clientèle à un simple agrégat de liens d'homme à homme, ces deux savants préfèrent une approche qui y reconnaît une composante d'un système à l'intérieur duquel l'ensemble du

corps social est parcouru par « an interconnected network of patronal exchanges » (p. 4). Cette approche atténue les aspects strictement individuels du phénomène en même temps qu'elle en accuse les aspects inégalitaires. Mais les réflexions auxquelles elle conduit ne projettent pas toujours sur les faits romains la lumière qu'on serait en droit d'en attendre. En sens inverse, les échanges interdisciplinaires semblent avoir été bénéfiques aux auteurs de communications qui traitent de l'Antiquité classique, si l'on en juge par les cas de R. SALLER (*Patronage and friendship in early imperial Rome : drawing the distinction*), A. WALLACE-HADRILL (*Patronage in Roman society : from Republic to Empire*), A. DRUMMOND (*Early Roman Clientes*) et D. BRAUND (*Fonction and dysfunction : personal patronage in Roman imperialism*).

Jean-Claude RICHARD.

Halsey L. ROYDEN, *The magistrates of the Roman professional collegia in Italy from the first to the third century A. D.* (Biblioteca di Studi Antichi, 61) : Pisa, Giardini, 1988, XXIV-281 pages.

Ce travail vient à son heure puisque près d'un siècle s'est écoulé depuis la parution du livre de J. P. WALTZING qui, entre autres problèmes relatifs à l'histoire des *collegia*, traitait celui de leur(s) « magistrat(s) » ou président(s) ou responsable(s). Dans la mesure où, à Ostie surtout, les découvertes épigraphiques ont dans l'intervalle considérablement étoffé le dossier de cette question, H. L. ROYDEN a entrepris de dresser sur nouveaux frais le *corpus* de ces magistrats en éliminant leurs subordonnés de son enquête et en limitant celle-ci aux collèges strictement professionnels ainsi qu'à la période de trois siècles pendant laquelle leur histoire fut placée sous le signe de la stabilité.

Son livre est un modèle de clarté. Il s'ouvre sur un chapitre dans lequel le point est fait sur des problèmes de terminologie, d'histoire républicaine, d'onomastique et, plus généralement, de méthode. Viennent ensuite trois ensembles de deux chapitres consacrés dans l'ordre à Ostie (cf. *supra*), à Rome et au reste de l'Italie. Le premier volet de chacun de ces diptyques énumère et étudie les divers *collegia* dont le souvenir est venu jusqu'à nous pour la ville ou la zone en question, le second dresse la liste des magistrats de chaque collège attesté.

Un huitième et dernier chapitre permet à l'auteur de dégager quelques constantes. Les plus nettes ont trait aux deux formes d'organisation et aux deux types de *cursus* respectivement connus pour ces *collegia* et pour leurs magistrats. Même s'ils sont entachés d'une forte marge d'approximation qui tient au nombre considérable des *incerti*, divers relevés chiffrés permettent d'autre part de se faire une idée des pourcentages d'*ingenui* et de *liberti* dans le total de ces magistrats et de leur évolution selon les périodes.

Bref un travail qui aide à mieux connaître la structure des *collegia* professionnels, l'appartenance sociale de leurs magistrats, mais aussi le rôle qu'ils jouèrent dans la vie des cités d'Italie.

Jean-Claude RICHARD.

Wolfgang WALDSTEIN, *Operae Libertorum, Untersuchungen zur Dienstpflicht freigelassener Sklaven* (Forschungen zur antiken Sklaverei, 19) : Stuttgart, Steiner, 1986 [1987], 467 pages.

La liberté de l'affranchi garde des séquelles de sa servitude antérieure, parmi lesquelles les *operae liberti*. La charge de ces corvées à accomplir auprès de son

ancien maître pérennise-t-elle le pouvoir de ce dernier sous un autre nom, esclaves et affranchis étant les deux éléments de l'unique « classe servile » dont les historiens soviétiques ont postulé l'existence ? Ou bien la liberté acquise par l'affranchissement était-elle un peu plus que purement honorifique et illusoire ?

W. WALDSTEIN reprend systématiquement le dossier des *operae liberti*. Après une étude sémantique et juridique de la notion d'*opera*, de la spécificité des *operae liberti*, après une enquête sur les notions connexes telles qu'*officium*, *clientela*, παραμονή, sur les analogies avec la situation du *statuliber* et sur la fonction des *operae*, l'auteur envisage les mesures légales ou prétoriennes qui assurent la protection de l'affranchi, les limitations apportées aux *operae* par le droit impérial, l'élaboration juridique du concept d'*operae liberti*, le cas d'une concurrence entre un patron et ses affranchis, la transmission des *operae* par testament, les plaintes recevables en justice à propos des *operae*. W. WALDSTEIN est alors en mesure de dresser un bilan. Les *operae liberti* apparaissent surtout dans les textes juridiques, rarement dans les sources littéraires ou épigraphiques ; l'édit de Rutilius limite les exigences des patrons, les *operae* semblent essentiellement un moyen pour l'ancien esclave de payer son affranchissement à crédit ; les textes juridiques ne permettent pas de savoir si tous les affranchis ou en quelles proportions les affranchis voyaient leur liberté grevée d'*operae* ; les *operae* se distinguent nettement de la παραμονή ; elles ne sont dues que dans la mesure où elles ont été promises avant et à nouveau juste après l'affranchissement ; le nombre de journées fixées, d'après notre documentation, varie de une à mille. Les *operae*, jours de travail insécables, peuvent être louées à un tiers par le patron ; en cas d'empêchement pour raison de santé au jour fixé par le patron, la corvée est considérée comme accomplie ; si patron et affranchi se trouvent dans des villes différentes, les frais de voyage sont à la charge du patron, qui doit également, si l'affranchi n'en n'a pas les moyens, le nourrir et le vêtir tout le temps qu'il l'occupe ; les services exigés doivent l'être en fonction non seulement des compétences de l'affranchi, mais encore de sa dignité ; ils ne peuvent jamais être immoraux (même une prostituée ne saurait être contrainte de s'acquitter avec son corps des *operae* dues à son patron) ; ils doivent toujours ménager du temps libre pour la *cura corporis* (repas, bain, sieste). Des rescrits impériaux libèrent de toute corvée certaines catégories d'affranchis : les fidéicommissaires et les esclaves vendus *ut manumittatur*. MOMMSEN pensait que l'affranchi, à l'origine presque dépourvu de tout droit, s'acheminait vers une dépendance légèrement moins étroite vis-à-vis du patron, tandis que Cosentini jugeait que le statut du *libertus*, à peu près équivalent à celui de l'*ingenuus* dans la loi des *XII Tables*, s'était considérablement détérioré à la fin de la République : en fait, l'aggravation doit être antérieure à l'édit de Rutilius (118 av. J.-C.) qui marque un tournant définitif vers une amélioration, que la législation impériale rendra encore plus évidente. Les juristes, en multipliant les mesures de protection, sont allés à l'inverse de ce qu'auraient été leurs intérêts de classe : ils étaient inspirés par une idéologie stoïcienne et humaniste.

La portée de cet ouvrage dépasse la simple question des *operae liberti* et concerne l'ensemble de l'élaboration du droit et du fonctionnement de la société romaine. La science et la méthode de son auteur en font un chef-d'œuvre d'histoire juridique et sociale. Seules, les dernières conclusions appellent peut-être quelques objections. Premièrement l'humanisme n'est pas l'apanage exclusif du stoïcisme : dès le V^e^ siècle avant J.-C. la sophistique grecque en avait proclamé les principes, la plupart des écoles philosophiques les affirment dans leur éthique, la comédie de Plaute et de Térence les avait popularisés très tôt à Rome. Mais, si la recherche de l'équité par les juristes romains est en effet admirable, on peut tout

autant dire qu'elle s'inspire parfois de l'intérêt bien compris que de l'humanisme — ce n'est d'ailleurs pas contradictoire. Deuxièmement, si l'on a bien souvent écrit que la période impériale voyait la condition des esclaves et des affranchis s'améliorer, les auteurs de cette affirmation ne se sont jamais demandé en quoi consistait une condition bonne ou mauvaise, meilleure ou pire, ni si les mesures nouvelles faisaient autre chose que rappeler à des normes antérieures que transgressaient des abus eux aussi nouveaux, donc que traduire une aggravation de fait. W. WALDSTEIN ne s'est pas davantage posé ces questions, il a au moins eu le mérite de signaler qu'il était parfois difficile d'apprécier la part de nouveauté contenue dans une loi, un édit ou un rescrit.

Jean Christian DUMONT.

Francesca REDUZZI MEROLA, « *Servo parere* », *Studi sulla condizione giuridica degli schiavi vicari e sottoposti a schiavi nelle esperienze greca e romana.* Pubblicazioni della Facoltà di Giurisprudenza di Camerino, 35 : Naples, Jovene editore, 1990, in-8°, 305 pages.

Qu'un esclave puisse posséder un autre esclave est un des phénomènes qui démontrent le mieux toute la complexité de l'institution servile et dénoncent le caractère abusivement réducteur des descriptions qu'on a trop souvent données de celle-ci. H. ERMAN y avait consacré, en 1896, une étude fondamentale, *Servus vicarius, l'esclave de l'esclave romain*, opportunément republiée et préfacée par G. LABRUNA, Naples, 1986. Les deux premiers chapitres du livre de F. REDUZZI MEROLA, consacrés à la Grèce et à la Rome républicaine, entretiennent, entre deux ordres de faits, une confusion déjà présente dans le titre. D'une part, le personnel servile est hiérarchisé; il y a des esclaves d'encadrement et, en conséquence, d'autres esclaves qui leur obéissent : fait évident et attesté, depuis l'*Odyssée*, par une documentation littéraire surabondante. D'autre part, la logique du pécule, qui permet à l'esclave de posséder des biens dont il tient une comptabilité personnelle étrangère à celle du maître, fait que parmi ces biens peuvent figurer des êtres humains, esclaves au second degré, *servi peculiares* ou *vicarii*. On ne saurait voir de lien direct entre ces deux données. *Vicarius*, « remplaçant », « adjoint » et *peculiaris*, « compris dans le pécule » ont à l'origine un sens propre différent, mais F. REDUZZI MEROLA montre que, dès la fin de la République, les textes juridiques, à une seule exception près, n'utilisent plus que le premier, avec le sens du second. Contrairement à l'auteur, je ne suis pas sûr que Plaute, qui use des deux, fasse encore la différence; en revanche, je constate que, chez les juristes, la confusion n'est pas toujours complète, puisque Trebatius, *D.* 33, 8, 22, 1, évoque le cas d'un *uicarius* que le maître et l'esclave possèdent en communauté et qui n'est donc que partiellement *peculiaris*.

Deux chapitres étudient ensuite les textes provenant d'abord de jurisconsultes républicains puis de ceux du Haut-Empire. Les premiers illustrent en particulier la difficulté qu'il y aurait à séparer le pécule du *uicarius* de celui de l'*ordinarius* comme ce dernier l'est des biens du maître. Les seconds essaient de résoudre les problèmes posés par les esclaves fugitifs ou volés qui emmènent avec eux leurs *uicarii* ou qui en achètent : situations impensables sans une certaine autonomie de l'esclave. F. REDUZZI MEROLA étudie ensuite les témoignages épigraphiques d'Auguste à 150 ap. J.-C., à partir d'inscriptions pour la plupart inconnues de H. ERMAN ou méconnues par lui : elles attestent, entre autres, les liens affectifs étroits qui unissaient parfois *uicarii* et *ordinarii* (mais une erreur sur un document littéraire : l'esclave que le *dipensator* de Trimalcion veut châtier ne peut être son

uicarius : c'est un échanson de Trimalcion, dont le *dispensator* détourne les services à son profit, comme le montre *Satiricon*, 31). Ce chapitre est suivi de deux utiles appendices : un *corpus* de 134 inscriptions, la liste des fonctions attestées par celles-ci pour les *uicarii* ou leurs *ordinarii*. L'auteur commente enfin des textes juridiques de l'époque d'Hadrien, dus à Celse et à Julien : ceux-ci se sont préoccupés de problèmes tels que les legs d'un *fundus* avec son *instrumentum* (celui-ci comprend les esclaves, mais comprend-il aussi leurs *uicarii ?*), le sort du pécule des *uicarii*, en cas de legs du pécule de leur *ordinarius*, la responsabilité du pécule du *uicarius* à attribuer au nu-propriétaire ou à l'usufruitier... Les pages de conclusion ne vont guère au-delà du résumé des chapitres précédents. Je ne suis pas très convaincu lorsque l'auteur constate la raréfaction, après 150, des inscriptions mentionnant des *uicarii* et en rend compte par la crise du système de production esclavagiste : je crains que ledit système et, plus sûrement encore, sa crise au milieu du second siècle, ne tiennent du mythe explicatif; je constate aussi que les textes juridiques républicains, augustéens, antonins, nous sont parvenus en général parce qu'ils ont été cités et commentés par des jurisconsultes du temps des Sévères et que ceux-ci ont ensuite figuré dans le *Digeste*, une compilation byzantine : les problèmes de droit posés par l'existence des *serui uicarii* étaient donc toujours d'actualité.

Il reste qu'en dépit de quelques confusions et de quelque dogmatisme (l'auteur semble plus à l'aise avec le droit qu'avec la littérature ou l'histoire), cet ouvrage fondé, pour chaque texte juridique, sur une bonne connaissance de l'état de la question, et sainement raisonné, sera un utile complément au livre de H. ERMAN.

Jean Christian DUMONT.

J. SCHEID, *Le collège des frères arvales, Étude prosopographique du recrutement* (69-304). Saggi di Storia Antica, 1, « L'Erma » di Bretschneider, 1990, 493 pages.

Formé à la logique des inscriptions par H. G. PFLAUM, à la mémoire duquel l'ouvrage est dédié, l'auteur sait que dans le cas d'un milieu fermé comme celui des arvales, la méthode prosopographique est tout à fait justifiée. Le dernier tiers se consacre donc à 89 notices critiques qui, à partir de 69, prennent le relais d'une première œuvre parue en 1975 sur le collège à l'époque julio-claudienne — une 166e figurera dans les *Mélanges A. Chastagnol* et étudiera le dernier « frère » connu, un Annius Rufus de la Tétrarchie.

Précédant ce corpus exceptionnellement complet, deux points auront été examinés : d'abord l'évolution numérique de l'institution, ensuite son importance sociopolitique. Trois textes de Pline, *N. H.*, 18, 6, de Masurius Sabinus, *apud* GELL., *N. A.*, 7, 7, 8 et de Fulgence *Serm. Ant.*, 9, attestent d'une composante duodécimale d'origine. J. Scheid convainc que si une treizième cooptation se décèle au cours du Haut-Empire, c'est que cette adjonction exceptionnelle *super numerum* concerne un César ou un Auguste associé : Néron, Domitien, Marc-Aurèle César, Verus Augustus, sans doute, des membres du clan sévérien, enfin Maxime César. Sauf quand on voulait honorer un *Diuus*, un siège, un temps impérial, pouvait ainsi revenir à un particulier. Il n'y a pas eu, par conséquent, augmentation arbitraire des postes, Auguste ayant seulement reçu le droit de présenter, en tant que prêtre, plusieurs candidatures.

La seconde démonstration est beaucoup plus ardue, car elle se fonde sur une comparaison, fatalement lacunaire, des profils de carrière entre, d'un côté, les arvales, et de l'autre, les quatre grands collèges. Il est de fait qu'une inversion s'est

produite. Alors que la dynastie julio-claudienne avait connu des *fratres* âgés, la tendance dans les années qui suivent 70 est à l'élection de membres jeunes — autour de la trentaine — et dont aucun ne détient de province prétorienne armée. Les données politiques paraissent avoir joué : Vespasien, après la guerre civile, a confié à de nouvelles familles le culte suburbain de Dia, très lié à ses prédécesseurs ; Nerva et Trajan se sont méfiés des cooptés de Domitien, au demeurant peu nombreux. L'auteur, le premier, est contraint de reconnaître qu'après Mucien, les arvales enregistrés sous les Flaviens restent souvent de « brillants seconds ».

Au IIe siècle, la singularité orientale de la confrérie, confirmée avec Trajan, a ensuite du mal à se perpétuer, après avoir disparu sous Hadrien ; quant à la préférence familiale, les vicissitudes qu'elle connaît, en bornent l'ampleur et le poids. Il n'empêche que durant le règne de Marc Aurèle le collège s'honore encore *a posteriori* d'une personnalité comme T. Fl. Sulpicianus, le beau-père du futur empereur Pertinax.

Déjà sensibles, les déficiences des sources s'aggravent alors, pendant la dernière période — que dire de sûr de l'arvalat de Sévère Alexandre, *cf.* n° 140 ? — et les échantillons perdant de leur représentativité, J. SCHEID risque même l'adjectif d' « hétéroclite ». Aussi bien comprend-on que W. ECK et R. SYME aient pu parler de relative décadence. En définitive, il demeure une ambiguïté fondamentale dans l'appréciation de la place tenue par les arvales postérieurs à 69, car si, en raison des procès-verbaux, nous collectionnons beaucoup de noms, l'accès, assez précoce, n'engage en rien pour la suite de la carrière. Privilégiant la permanence qui résultait d' « une vie tranquille » des rituels, le recrutement ne pariait pas sur l'avenir : un seul premier consulat ordinaire atteste qu'on ne devenait pas *frater* en vue de son *cursus honorum*. On oserait même — ce que ne fait pas l'auteur — s'interroger sur l'impact d'être prêtre dans la Rome impériale ; en effet, à la différence du patriciat, les pontificats et autres collèges majeurs ne semblent plus avoir constitué une entité sacerdotale en soi, susceptible d'influer sur les inflexions de l'Empire. Séquelles de la tradition, les distinctions religieuses peuvent s'accorder avec d'illustres destins ; elles n'en sont pas la condition nécessaire et suffisante.

Au prix d'erreurs d'impression, certes guère évitables, la méticuleuse synthèse de J. SCHEID ouvre la série des « Saggi di Storia antica » dirigés par A. FRASCHETTI et A. GIARDINA. D'avoir permis la diffusion d'une telle somme, utile par sa prudence et la rigoureuse ténacité de ses mises en série, appelle à l'endroit de ces Dioscures la reconnaissance de ceux qui dans nos disciplines repèrent, fussent-elles arides, les pistes du renouvellement.

J.-P. CALLU.

Herbert BENNER, *Die Politik des P. Clodius Pulcher. Untersuchungen zur Denaturierung des Clientelwesens in der ausgehenden römischen Republik* (« Historia Einzelschriften », Heft 50) : Stuttgart, F. Steiner Verlag, 1989, 189 pages.

Le titre et le sous-titre de ce volume indiquent respectivement son objet et l'angle de visée adopté par l'auteur : l'activité politique d'une figure importante de la fin de la République, et l'étude d'un phénomène social, l'évolution des liens de clientèle au Ier siècle avant J.-C., dont Clodius est présenté comme une illustration exemplaire (p. 37), ayant en partie provoqué, en tout cas largement utilisé ce phénomène social. H. BENNER part de la constatation suivante : à l'image des grands *imperatores* de la fin de la République, qui faisaient de leurs soldats des clients en leur assurant des terres, et dénaturaient ainsi les liens de clientèle, amputés de leur dimension morale et réduits à un système d'assistance sociale dans lequel les plébéiens

échangeaient leur dépendance personnelle contre des avantages matériels, les *tr. pl. populares* ont détaché la plèbe urbaine de ses patrons en pourvoyant à leur place et mieux qu'eux à la subsistance de celle-ci (par des lois agraires, frumentaires, sur les dettes), et en étatisant les distributions. La limite de cette clientèle « dénaturée » utilisée comme instrument de pouvoir était la durée même du tribunat. Les chefs *populares* devaient donc tenter de pérenniser le lien de dépendance personnelle créé par leurs *largitiones* et d'autre part organiser la plèbe, sur le modèle de l'armée, pour en faire un instrument efficace d'action politique. La thèse centrale du livre est donc que, comme ses prédécesseurs, P. Clodius a voulu faire de la plèbe urbaine sa clientèle personnelle, principalement par le moyen de sa loi frumentaire, et qu'il s'est révélé un remarquable organisateur de cette plèbe, en particulier dans son utilisation des *collegia*.

Cette analyse présuppose que Clodius, comme on le reconnaît désormais généralement depuis l'article de E. S. GRUEN, *Phoenix*, 20, 1966, p. 120-130, bien loin de l'image de l'agitateur sans visée qu'en donne Cicéron, a été un politicien à la démarche partiellement originale, et un « independent agent » dans les luttes politiques (p. 147, 154). On s'accordera aisément sur ce point avec H. BENNER, mais on n'ira pas jusqu'à voir, avec lui, dans tous les épisodes de la carrière de Clodius des actes politiques conscients et calculés : en particulier, il est difficile de voir dans l'épisode de la violation du culte de la Bona Dea en 62 une manœuvre politico-religieuse de Clodius destinée à se rendre la plèbe favorable en s'en prenant à un culte aristocratique (p. 38, 40). En effet, le moyen choisi (le travestissement en femme) aurait été des plus risqués dans une société très attachée à une nette distinction des rôles sexuels. De même, l'idée que l'alibi mensonger présenté lors du procès de 61 était destiné à obliger Cicéron à prendre position contre Clodius, en le démentant, pour faire bénéficier celui-ci de l'aura d'une victime de l'impopulaire vainqueur des Catiliniens (p. 39), n'est pas très convaincante : on a plutôt l'impression d'une improvisation désespérée dans une situation que le personnage ne contrôle pas.

L'auteur a adopté deux démarches imbriquées, qui ne coïncident pas toujours avec la division en chapitres : une étude de type narratif s'attachant à la reconstitution des événements, et une analyse en termes politiques et sociaux, ce qui ne va pas sans provoquer quelques redites (p. 65 et 49-50; p. 84-85 et 45; p. 108 et 84, etc.).

La première démarche appellerait d'assez nombreuses discussions de détail : par exemple, le recenseur est évidemment satisfait de constater que H. BENNER, p. 41, accepte sa datation en 61 ou peu après de l'épisode rapporté par Plut., *Cat. min.*, 19, 5, contre celle de 73 généralement acceptée (MOREAU, *Clodiana religio*, 1982, p. 232-239; *contra*, GRUEN, *Last Generation*, 1974, p. 42 et 271); on aurait souhaité que H. BENNER repousse plus nettement, p. 128-129, l'interprétation de *Mil.*, 25, en termes de réforme constitutionnelle : *Collinam nouam dilectu perditissimorum ciuium conscribebat* étant une expression métaphorique. Enfin, dans le développement consacré aux procédures employées par Clodius pour maintenir un contact personnel et permanent avec ses partisans, H. BENNER aurait pu accorder plus de place à l'étude de la « politique immobilière » de Clodius (rapidement abordée p. 124 et n. 517, à propos de la confiscation de la maison de Cicéron) : A. CARANDINI, « *Domus* e *insulae* sulla pendice settentrionale del Palatino », *B. C. A. R.*, 91, 1986, p. 263-278 (article paru en fait en 1988, donc inaccessible à H. BENNER), a rappelé, p. 264-265, en se fondant sur ses fouilles en cours, l'importance d'une maison située près du Forum, dotée d'un *atrium* de vastes dimensions permettant d'accueillir un grand nombre de clients et de partisans, et donné aux acquisitions et agrandissements opérés par Clodius toute leur signification de stratégie politique.

On peut rattacher à la première démarche la compilation d'un utile catalogue prosopographique des *Clodiani*, plus détaillé que celui de J.-M. FLAMBARD, *M. É. F. R. A.*, 89, 1, 1977, p. 126-131, qui ne comprenait que les *operarum duces*, et plus structuré que celui de F. FAVORY, in *Texte, politique, idéologie : Cicéron*, 1976, p. 117-128, qui donne ensemble individus spécifiés par les sources et désignations génériques. H. BENNER distingue trois catégories : *duces operarum*, *operae* et *magistratus*. Deux des catégories de l'analyse, *operae*, *duces* sont en définitive tirées des sources antiques (Cicéron au premier chef). On comparera cette méthode prosopographique à celle, mise en œuvre postérieurement, par P. VANDERBROECK, *Popular Leadership and Collective Behavior in the Late Roman Republic*, Amsterdam, 1987, qui, se fondant au contraire sur les théories sociologiques américaines du « group behavior », p. 10-15, distingue « top leaders » (César, Pompée, etc., y compris Clodius), « assistant leaders » (Marc-Antoine, Gabinius, etc.) et « intermediate leaders », correspondant aux *operarum duces* (liste, p. 54-56).

Mais l'essentiel est évidemment ailleurs : dans l'autre démarche, l'étude théorique de la « clientèle dénaturée ». Bien que H. BENNER n'ait pas pu prendre en compte la vision très restrictive quant à l'extension et à la signification politique des liens de clientèle présentée par P. A. BRUNT, *The Fall of the Roman Republic and Related Essays*, Oxford, 1988 (chap. 8 : « *Clientela* », p. 382-442), il peut être utile de lire sa monographie à la lumière des analyses de BRUNT : sans aborder explicitement le point, H. BENNER n'envisage pratiquement pas les clientèles étrangères ou provinciales. Il ne les distingue d'ailleurs pas suffisamment des clientèles urbaines, rapprochant ainsi, p. 122, l'attribution aux Siciliens par Clodius, *patronus* de la Sicile depuis sa questure, de places aux jeux de 61, *Att.*, 2, 1, 5, et l'irruption violente de ses partisans aux *ludi Megalenses* : dans le premier cas, les clients sont soit des Romains, négociants en Sicile, soit des pérégrins, de passage à Rome, mais de toute manière des personnages d'un certain rang. Dans le second, il s'agit d'affranchis et de simples plébéiens. N'est pas non plus envisagée à part la clientèle héritée par Clodius de ses ancêtres. Il ne s'agit, la plupart du temps, que de personnages dont le lien de dépendance vis-à-vis de Clodius est récent et dû à son action politique personnelle. De manière significative, H. BENNER parle indifféremment de « (persönliche) Gefolgschaft », « Gefolgsleuten », « Anhänger » et de « Clientel » (voir ainsi les deux versions du titre du chap. 3.3 données p. 7 et p. 71). La question se pose alors de savoir si cette clientèle « dénaturée » est encore une clientèle, ou s'il ne s'agit pas d'un type de relation si différent de l'ancienne clientèle que le terme n'est plus valide.

H. BENNER montre bien que les partisans de Clodius entretenaient avec lui une relation fortement chargée d'affectivité (il suffit de penser à la scène de ses funérailles). Mais ce n'est pas là l'essentiel : rien ne nous dit que les relations de clientèle s'accompagnaient systématiquement d'une forte charge affective ; en revanche, elles devaient être formalisées, contraignantes, permanentes, rarement susceptibles de choix personnel et le plus souvent héréditaires. Trouve-t-on cela chez les partisans de Clodius ?

Il est vrai que se trouvaient parmi ses partisans des clients au sens ancien, y compris des descendants d'affranchis (par exemple le discuté Sex. Clodius, qu'il faut bien considérer comme tel et renoncer à dénommer Cloelius : bien que H. BENNER ne tranche pas nettement, p. 156-157, il semble aller dans ce sens en rappelant que Sextus rendit à Publius les devoirs funèbres traditionnellement dus à un *patronus*). Pour les autres, même si la relation qu'ils entretenaient avec leur chef s'exprimait dans le vocabulaire traditionnel de l'ancienne clientèle, et retrouvait certains des comportements propres à celle-ci (la *salutatio* dans la maison, les cortèges, etc.), le recours par les historiens modernes au terme de « clientèle » (même

affecté d'un qualificatif, comme l'emploie H. BENNER) risque d'engendrer la confusion, et laisser croire à une continuité là où se manifeste un phénomène nettement différent. La plèbe urbaine des trente-cinq tribus éleva des statues à M. Marius Gratidianus, *praet.*, 85, et à L. Antonius, *tr. pl.*, 44, qualifiant ce dernier de *patronus* (les chevaliers et les tribuns militaires en firent autant de leur côté ; voir C. NICOLET, *M. É. F. R. A.*, 97, 2, 1985, p. 816-822). Mais ce terme choqua Cicéron, qui raisonnait encore en termes de « clientèle » au sens ancien. Notons en passant qu'à notre connaissance, Clodius ne reçut pas de marques si formelles d'un « patronage » sur la plèbe urbaine. Nous devons nous rappeler qu'une relation sociale d'un type nouveau ne peut se manifester de manière entièrement originale, et il n'est pas surprenant qu'elle emprunte certains de ses traits à des phénomènes précédents. Les « patronages » de Gratidianus, Clodius, L. Antonius, restaient éphémères, les « clients » passaient d'un chef populaire à un autre, et leurs descendants ne semblent pas avoir recueilli ces « clientèles » (rien de tel n'est attesté en tout cas pour le pâle Publius, fils de P. Clodius) ; le choix du chef, la possibilité d'en changer, nous éloignent trop de la relation interpersonnelle imposée appelée « clientèle ».

Il me paraît donc préférable de réserver ce terme d'une part aux relations, formalisées par le droit, entre *manumissores* et *libertini* (et descendants des uns et des autres), et d'autre part à celles existant entre patrons romains et clients provinciaux ou pérégrins, et de parler simplement, pour les relations entre les chefs *populares* et leurs troupes, de « partisans ».

Ce point, qui n'est pas de simple terminologie, mis à part, l'étude de H. BENNER a le mérite d'étudier un moment de la vie politique romaine en ne la séparant pas de la société qui en est le cadre, et elle constitue une utile mise au point sur un personnage dont l'importance et l'originalité sont désormais reconnues.

Philippe MOREAU.

Ronald SYME, *The Augustan aristocracy* : Oxford, The Clarendon Press, 1989, 506 pages et 27 tableaux généalogiques.

Cet ouvrage mérite assurément de trouver place dans le livre des records s'il est vrai que trois ans après sa parution, il sort aujourd'hui en « paperback ». Impensable ailleurs qu'en Angleterre, une telle initiative vaudra aux responsables de la Clarendon Press la gratitude des historiens de Rome. Sur ce livre dans lequel l'auteur de *The Roman revolution* incorpora les acquis de quarante ans et plus de recherches prosopographiques on se reportera au compte rendu juste d'inspiration qui en a été donné ici même par J. SCHEID (*R. É. L.*, 65, 1987, p. 352-354).

Jean-Claude RICHARD.

Lloyd A. THOMPSON, *Romans and Blacks* : Londres et Oklahoma, Routledge et Oklahoma University Press, 1989, in-8°, XII-253 pages.

Ce livre a pour objet de renvoyer dos à dos les érudits qui pensent, comme F. M. SNOWDEN, *Blacks in Antiquity : Ethiopians in the Greco-Roman Experience*, Cambridge (Mass.), 1970, que l'Antiquité n'a pas connu de préjugé de couleur à l'égard des Noirs, et ceux qui ont contesté ce point de vue. La controverse dans son ensemble aurait été particulièrement mal fondée, et les termes « race », « racisme » et « préjugé de couleur » employés sans discernement, l'ethnocentrisme notamment ayant été constamment confondu avec le racisme, alors que les deux notions comportent une différence de nature, et non seulement de degré (p. 16). Il conviendrait, pour apprécier avec justesse l'attitude des Romains à l'égard des

Noirs, de prendre en compte les conditions économiques de l'époque, ainsi que les structures de la société romaine et les particularités de son idéologie.

En conséquence, l'auteur consacre la première partie de son étude à une revue très critique des travaux de ses prédécesseurs, et il faut admettre qu'il paraît marquer de nombreux points. Puis il tente de restituer la perception que les Romains avaient de l'Éthiopien et de sa « distance somatique » au type physique méditerranéen ou, plus précisément, italien. L'idée générale qui se dégage est qu'il faut nier décidément l'existence d'un préjugé racial, mais admettre qu'à des degrés divers, les Noirs ont été victimes d'un « préjugé esthétique », expression d'un ethnocentrisme bien naturel, et, dans presque tous les cas, d'un préjugé social et culturel, parce qu'ils étaient en général des esclaves ou des *humiliores* dépourvus de culture. Mais, pour peu qu'ils fussent cultivés et insérés dans la bonne société, ce qui arrivait parfois, ils ne souffraient d'aucune dépréciation. Quant aux mulâtres, ils étaient considérés comme des Blancs, du moins quand les inconvénients de leur bâtardise leur avaient laissé une chance de survivre dans la liberté, ce qui n'était guère possible que si la mère était d'humble condition. A vrai dire, l'absence des notions de mulâtre et de quarteron chez les Romains suffirait à prouver que le racisme n'avait pas cours parmi eux.

C'est là sans doute que le bât blesse. L'auteur reproche à F. M. SNOWDEN d'avoir classé parmi les Noirs tous les individus possesseurs d'un ou deux caractères négroïdes. Selon lui, les Romains ne considéraient dans la vie courante comme *Aethiops* qu'un sujet franchement noir, doté de cheveux crépus, d'un nez épaté et de lèvres épaisses (p. 49 et 158). Mais il reconnaît par ailleurs (p. 57) quatre sens au terme *Aethiops* : le sens homérique, désignant un peuple utopique lié à l'Orient lointain; le sens vague de « face-brûlée »; celui de sujet du royaume de Napata, puis de Méroë; celui enfin de « Noir africain », en fait, expliciterons-nous, du type que nous appellerons, faute de mieux, nigéro-congolais. Or l'existence d'un mot unique pour exprimer ces quatre notions prouve à l'évidence qu'il ne pouvait y avoir un découpage conceptuel net dans l'esprit du locuteur. Il est normal que, dans la polémique et dans la caricature, les Romains aient privilégié l'image de l'Éthiopien la plus caractéristique, c'est-à-dire celle qui était la plus éloignée des normes de leur propre image corporelle. Mais, même si les lettrés seuls reconnaissaient dans le mot *Aethiops*, emprunté aux Grecs, le sens de « face-brûlée » (que des adjectifs comme *ustus* ou *perustus*, appliqués à nombre de populations aux cheveux lisses et au nez étroit, transposent assez bien), on n'en considérait pas moins comme constitués d'*Aethiopes* beaucoup de peuples très éloignés du type physique rigoureusement défini par l'auteur. Les Blemmyes des déserts orientaux de la Nubie, par exemple, étaient souvent perçus comme des Noirs au Bas-Empire et à l'époque byzantine (cf. V. CHRISTIDES, « *Pre-Islamic Arabs in Byzantine Illuminations* », *Le Muséon*, 83, 1970, p. 167-181), alors que l'auteur ne les compte pas au nombre de ceux-ci (p. 58) et que, de fait, ils étaient fréquemment qualifiés d' « Indiens ». Le *uenator* Olympius, célébré par Luxorius (67, éd. M. ROSENBLUM, p. 150), est pris, à plusieurs reprises, par L. A. THOMPSON (p. 31-33, 119, 152) comme l'exemple du Noir qui a su gagner la faveur populaire. Or Luxorius le dit *Aegyptius* ! Faut-il mentionner aussi tous les Éthiopiens de la bordure saharienne de l'Afrique du Nord, certainement perçus comme des « Noirs africains » par les Romains et même par les « Libyco-Romains » d'Afrique du Nord, mais dont le type ethnique était bien éloigné de celui que sélectionne l'auteur (cf. J. DESANGES, « *Le peuplement éthiopien à la lisière méridionale de l'Afrique du Nord d'après les témoignages textuels de l'Antiquité* », *Afrique noire et monde méditerranéen dans l'Antiquité*, Dakar-Abidjan, 1978, p. 29-41, discussion, p. 42-53, apparemment ignoré de l'auteur;

G. CAMPS et J. DESANGES, art. *Aethiopes,* dans *Encyclopédie berbère,* II, Aix-en-Provence, 1985, p. 168-181) ? Les Romains ne pouvaient avoir une conception du Noir si stricte qu'ils eussent exclu de cette catégorie les Peuls, les Tibous et quantité de populations d'Afrique orientale. Songeons que déjà, à l'époque hellénistique, Agatharchide devait distinguer les Éthiopiens Σμοί, c'est-à-dire « camards » (ou, pour les anthropologues, platyrhiniens) de tous les Éthiopiens situés entre le Nil et la mer Rouge (Diod., III, 28, 1). Bref, mieux vaut s'en tenir humblement au fait que le mot *Aethiops* signifie « face-brûlée », dans une tradition issue de la Grèce et adoptée par Rome; il désigne dès lors pour les Romains l' « homme de couleur » issu de l'Afrique, les Éthiopiens d'Asie n'étant plus qu'un souvenir littéraire. Assurément, les contours d'une telle notion sont vagues, mais en ce domaine la seule instance est celle du vocabulaire. Les Kel-Ahaggar, qui « classaient les Noirs selon la couleur de leur peau en rouge, en vert foncé et en noir » (M. GAST, art. *Azeggag, ibid.,* VIII, 1990, p. 1209), ne pouvaient avoir la même vision des Noirs sahariens que les Romains !

Certes, L. A. THOMPSON a raison d'exiger plus de rigueur dans l'emploi du mot « racisme », dont l'abus est aujourd'hui criant, jusque dans un texte de loi élaboré hâtivement; mais comme la notion de Noir, la notion de racisme est si rigoureusement limitée par lui qu'elle tend à devenir un être de raison. A juste titre, il fait valoir qu'on ne trouve guère de texte antique qui reproche à un individu de descendre d'aïeux noirs. Toutefois, dans le même registre, on peut être troublé par un passage de Suétone (*Aug.,* 4, 3), selon lequel Marc Antoine faisait grief à Auguste d'un bisaïeul de race (nord-)africaine (*proauum eius Afri generis fuisse... obicit*). Sans doute L. A. THOMPSON répondra-t-il que ce grief porte surtout sur le statut modeste de ce « Nord-Africain », tour à tour parfumeur et boulanger (*ibid.*). Mais nous pensons que les cloisons n'étaient pas si étanches. C'est bien pourquoi la dernière partie de son étude nous a paru un peu longue, avec le rappel assez laborieux de l'importance des ordres dans la société romaine.

En bref, un livre érudit et intelligent, peut-être trop intellectuel et trop didactique. Acceptons, mais en partie seulement, la leçon. Tout le monde conviendra que, pour beaucoup de raisons, l'attitude des Romains à l'égard de l'*Aethiops* ne saurait être du même genre que celle des sociétés blanches des époques moderne et, parfois, contemporaine à l'égard des Noirs. Mais, dans la vie quotidienne, leur conception de l'Éthiopien ne pouvait être aussi stricte et aussi nette que le veut l'auteur. Ce ne sont pas les idées les plus claires et les plus distinctes qui fondent la relation avec autrui.

Jehan DESANGES.

Andreas GUTSFELD, *Römische Herrschaft und einheimischer Widerstand in Nordafrika. Militärische Auseinandersetzungen Roms mit den Nomaden* (Heidelberger althistorische Beiträge und epigraphische Studien, 8) : Stuttgart, F. Steiner Verlag, 1989, in-8°, 215 pages.

La dissertation d'A. GUTSFELD est la défense et illustration d'une thèse assez nouvelle, dont l'irruption dans le cours de l'historiographie consacrée à l'Afrique romaine vise à produire quelques effets de ressac. L'auteur s'en prend à la fois aux historiens qui s'inscrivent dans la tradition « romanocentrique » de R. CAGNAT, et au héraut de la résistance indigène qu'est devenu pour tous, sans doute au-delà de ses espérances, M. BENABOU. A. GUTSFELD entend prouver, en effet, que les révoltes des tribus ont été relativement rares et sans grande signification, et que Rome n'a pour ainsi dire jamais pratiqué de politique de cantonnement.

De façon assez étrange, l'auteur distingue avec soin les affrontements provoqués par l'expansion de l'*imperium Romanum* et les révoltes attestées à l'intérieur du territoire déjà soumis à Rome, en réservant aux secondes le caractère d'une résistance, qu'on ne saurait pourtant refuser aux premiers. Dans un développement liminaire, il dégage bien les stéréotypes qui constituent à Rome un discours conventionnel sur le nomadisme et les nomades, ce qui lui permet ensuite, à partir de cette analyse, de se livrer à une critique systématique des témoignages littéraires, qui n'évite pas toujours les écueils de l'hypercritique (Tacite, par exemple, n'aurait accordé d'importance à l'action de Tacfarinas que pour rivaliser avec l'auteur du *Bellum Iugurthinum*). Évoqués alors par ordre chronologique, les conflits entre Rome et les tribus indigènes sont à peu près tous minimisés, au moyen, parfois, de simples supputations : peut-on admettre, en reprenant une hypothèse risquée de J. BURIAN, que les tribus, y compris les Musulmanes, ont abandonné Tacfarinas, à la suite de l'échec que lui infligea, en 17 après J.-C., le proconsul M. Furius Camillus, pour la seule raison que Tacite (*Ann.*, IV, 24, 2) fait allusion à la soumission, combien précaire, sept ans plus tard, de chefs musulames ralliés à Rome, mais que le proconsul a dû faire exécuter à la hache, alors qu'ils commençaient à se rebeller ? Peut-on au surplus, à partir de cette hypothèse, présentée comme une certitude, réduire les effectifs de Tacfarinas de 20 000 hommes (?) en 17 après J.-C., à 1 000 ou 2 000 en 18 (ou en 20) de notre ère ? D'autre part, l'auteur propose, à plus d'une reprise, de réduire le théâtre des opérations pour respecter le postulat discutable d'une armée romaine incapable de parcourir les espaces trop vastes de l'Afrique du Nord, un postulat qu'il faudrait aussi appliquer aux nomades, puisque les Garamantes, contrairement aux affirmations de Tacite, n'auraient pu prêter main-forte à Tacfarinas en raison de leur éloignement (p. 51). C'est au nom d'un tel postulat, on le sait, qu'A. BERTHIER a refusé d'identifier la *Cirta* de Salluste à Constantine et qu'il a borné à l'actuelle Tunisie occidentale le cadre du *Bellum Iugurthinum*.

A. GUTSFELD s'emploie ensuite à montrer que la structure segmentaire de la tribu nomade, la précarité de ses conditions de vie, sa faiblesse démographique la rendent incapable d'un effort de guerre prolongé dans le temps et étendu dans l'espace, alors qu'inversement sa plasticité et son absence de cohésion la mettent à l'abri d'une défaite décisive. De son côté, Rome n'avait aucun intérêt à cantonner des nomades échappant, par définition, à l'impôt foncier, mais pouvant en revanche être soumis à une capitation parfaitement indépendante de l'établissement d'un cadastre. Dans les cas, assez rares, où des opérations de bornage sont épigraphiquement attestées, celles-ci auraient le plus souvent pour objet de protéger les nomades des empiétements des communautés sédentaires (grands domaines privés, domaines impériaux, villes), et non de les spolier. Au reste, nomades et sédentaires, dans des conditions climatiques normales, étaient plutôt complémentaires qu'antagonistes, d'après l'auteur.

En résumé, il conviendrait d'admettre que pendant les deux premiers siècles de notre ère, sinon plus longtemps, l'Afrique romaine a posé beaucoup moins de problèmes de maintien de l'ordre que la plupart des autres régions périphériques de l'Empire. De faibles effectifs militaires suffisaient à assurer sa sécurité. Certes, il n'est pas question de nier l'existence de révoltes, mais celles-ci ont été circonstancielles, le plus souvent incohérentes et, au sens strict, insignifiantes.

On ne peut contester qu'il y ait dans la thèse d'A. GUTSFELD une large part de légitime réaction contre les excès de la théorie de la « résistance » indigène. On regrettera que cette thèse repose trop souvent sur une réduction systématique de la portée des témoignages, fût-ce au prix d'un sophisme. On doit se demander, par

ailleurs, si elle n'est pas fille de son temps comme celles qu'elle combat : aujourd'hui les enthousiasmes des débuts de l'époque post-coloniale sont bien oubliés et l'Afrique serait plutôt orientée à la baisse ; en attendant le prochain renversement de tendance ?

Jehan DESANGES.

José María BLÁZQUEZ, *Nuevos estudios sobre la romanización* [de Hispania] : Libro de bolsillo Istmo, Colección Fundamentos n° 101 : Madrid, Ediciones Istmo, 1989, 641 pages, illustrations et cartes. ISBN 84-790-208-3.

Si le titre fait allusion aux deux volumes déjà publiés par l'auteur dans la même collection (*Ciclos y temas de la Historia de España, La romanización*, *n° 42, 1975, 258 p. et **n° 43, 1975, 437 p.), il ne signale pas que — comme eux — cet ouvrage traite de la seule Péninsule ibérique. Mais il s'agit cette fois d'un recueil de quatorze articles de J. M. BLÁZQUEZ, déjà parus dans différentes revues et dont les notes ainsi que la bibliographie ont été mises à jour. L'ordre suivi pour leur présentation est à la fois chronologique et géographique.

Après *Estados de la romanización de Hispania bajo César y Augusto* (p. 11-97) qui tient lieu d'introduction, quatre textes étudient l'organisation du nord de la Tarraconaise sous le Haut-Empire : *¿ Romanización o asimilación. A propósito de la asimilación de la cultura romana por los pueblos del Norte de Hispania* (p. 99-145), *Asimilación y resistencia a la romanización entre los pueblos del Norte de Hispania* (p. 147-182), *Astures y Cántabros bajo la dominación romana* (p. 183-209) et *Los Vascos y sus vecinos en las fuentes literarias griegas y romanas de la Antigüedad* (p. 211-246).

Le sixième article *El final del mundo ibérico en la Bética* (p. 247-281) est suivi de *La esclavitud en las explotaciones agrícolas de la Hispania romana* (p. 283-292) qui concerne surtout la vallée du Guadalquivir. A cette même région se rapportent *La epigrafía de Cástulo. Consideraciones históricas* (p. 293-319) et *Una ciudad bética de agricultores : La Itálica de Adriano* (p. 321-339). Le passage du Haut-Empire au Bas-Empire est évoqué dans *Hispania desde el año 138 al 235* (p. 341-450).

Les quatre derniers textes abordent les problèmes sociaux et militaires des IV^e^-V^e^ siècles dans la Péninsule ibérique : *Conflicto y cambio en Hispania durante el siglo IV* (p. 451-525), *La presión fiscal en el Bajo Imperio, según los escritores eclesiásticos y sus consecuencias* (p. 527-575), *Rechazo y asimilación de la cultura romana en Hispania (siglos IV y V)* (p. 573-610) et *El limes de Hispania en los siglos IV y V. Estado de la cuestión. Asentamientos de los laeti o gentiles en el valle del Duero* (p. 617-641).

On peut regretter que les références originales ne soient pas mentionnées, ces quatorze textes ayant vu le jour dans des publications de nature (revues, actes de congrès, Mélanges) ainsi que de date variées : en 1962 dans *Emerita* par exemple pour le premier et en 1985 dans les *Mélanges Mitxelena* pour le second. Si la réédition en livre de poche a le grand intérêt de rendre accessibles des articles de J. M. BLÁZQUEZ jusqu'ici dispersés, il est dommage qu'elle s'accompagne de très nombreuses erreurs typographiques dans le texte ainsi que les notes et que le format retenu rende presque illisibles les cartes d'accompagnement en noir et blanc, tirées d'ouvrages en couleur et de plus grande taille.

Nicole DUPRÉ.

José María BLÁZQUEZ MARTÍNEZ, *La sociedad del bajo imperio en la obra de Salviano de Marsella,* Discurso leído el día 14 de enero de 1990 en el acto de su recepción pública por el excmo. Sr. D. José María BLÁZQUEZ MARTÍNEZ y contestación por el excmo. Sr. D. Antonio BLANCO FREIJEIRO : Madrid, Real Academia de la historia, 1990.

J. M. BLÁZQUEZ, spécialiste de l'Espagne antique, a illustré en divers domaines ses compétences : religions préromaines, histoire de l'art (catalogues de mosaïques romaines notamment). Auteur d'une *Historia económica de Hispania [romana]* (Madrid, 1978), il n'a pas manqué d'élargir sa recherche à l'*imperium* tout entier et particulièrement au Bas-Empire. De là sans doute son intérêt pour le *De gubernatione Dei* de Salvien, très significatif en la matière, à l'examen duquel il a consacré la quasi-totalité des soixante-dix pages de son discours d'admission à la Real Academia de la Historia (Madrid).

J. M. BLÁZQUEZ a choisi de ne traiter que des aspects politiques, économiques et sociaux de l'œuvre. Il compare à peu près exhaustivement le témoignage de Salvien à ce qui avait été écrit à la même époque, ou peu avant, en Occident comme en Orient, sur les mêmes questions. Parfois la documentation déborde opportunément sur les royaumes barbares : il n'est pas indifférent de noter par exemple que la prévention de Salvien à l'égard des *exactores* semble trouver un écho quelque quatre-vingts ans plus tard dans les injonctions de Théodoric le Grand aux gouverneurs de l'Espagne wisigothique. Toujours à propos de la fiscalité, le discours de J. M. BLÁZQUEZ relève tout ce qu'en disent saint Basile et saint Jean Chrysostome, et à propos du colonat il mentionne fort à propos quelques passages de Libanios (Discours sur les patronages).

En concentrant une documentation aussi vaste que pertinente autour du *De gubernatione Dei,* J. M. BLÁZQUEZ rend service à la réputation de Salvien, dont la pensée politique et sociale apparaît moins que jamais insolite, guère plus pessimiste et virulente que celle de saint Jean Chrysostome sur les chapitres du *patrocinium* et de la fiscalité.

Les annotations de J. M. BLÁZQUEZ sont abondantes. Nous regrettons que les articles cités soient mentionnés avec seulement le numéro de leur première page et le sigle *ss* pour les suivantes, ce qui ne donne aucune idée de leur nombre. Nous n'avons relevé que quelques fautes typographiques : lire Pallasse (et non Paldasse), 1957 (et non 1987, pour l'article de Ch. FAVEZ sur Salvien).

G. LAGARRIGUE.

L'Astronomia a Roma nell' età Augustea : Galatina, Congedo editore, 1989, 164 pages + planches illustrées.

Les actes d'un colloque qui s'était tenu à Lecce les 20 et 21 janvier 1989 sur « L'Astronomie à Rome à l'époque d'Auguste » ont été publiés sous la forme d'un élégant volume abondamment illustré. D'abord Giorgio BRUGNOLI traite d'Auguste et du Capricorne; l'idée était dans l'air : quelques mois plus tôt (14 mai 1988) M^lle^ J. ABRY faisait, à l'insu de l'érudit italien, une communication sur le même sujet devant notre Société; son étude, surtout dans son aspect définitif (cf. *R. É. L.*, t. 66, p. 6 sq. et 103-121) est beaucoup plus approfondie et montre qu'Auguste a dû très tôt adopter comme emblème politique le signe du Capricorne de préférence à celui de la Balance, son signe natal. Le mérite de G. BRUGNOLI est de souligner le destin apollinien d'Auguste et de l'associer, entre autres exemples, à l'image de la cuirasse de l'Auguste de Prima Porta (Apollon s'envolant sur le griffon, symbole de justice, associé à Kronos-Saturne et au Capricorne).

« Orazio, Mecenate e le stelle » : Riccardo SCARCIA étudie l'*Ode*, 2, 17, avec ses diverses implications astrologiques et symboliques, malgré une argumentation assez contestable tirée du décalage entre année civile et année « naturelle » (lequel, en réalité, ne devait pas excéder 18 jours en 64 av. J.-C.).

Justement, Fabio STOK (*Ovidio e l'anno di dieci mesi*) s'attarde ensuite sur l'irritante question de l'histoire du calendrier romain préjulien et la chronologie des réformes : quand et comment est-on passé de l'année de dix mois à celle de douze ? Varron lui-même se contredit (*Ling. lat.*, 6, 13 et 34) ; janvier était-il le onzième mois de l'année ou le premier mois ajouté ? Et peut-on parler d'une influence sabine ? Ovide, dans le passage controversé des *Fastes* (2, 47-54) a proposé sa propre interprétation de sources divergentes.

L'article suivant éveille la curiosité avec son titre énigmatique : Patrizio DOMENICUCCI, *I « Capretti » di Virgilio. Note sul Catasterismo di Giulio Cesare.* Il s'agit du fameux *sidus Iulium*, la comète qui apparut après la mort de César *sub Septemtrionibus* (Pline, *N. H.*, 2, 94). P. DOMENICUCCI remarque que dans la IX^e^ *Bucolique* les vers 43 à 51 forment, de trois en trois, un acrostiche où se lit le mot *Haedo* ; l'exemple n'est certes pas isolé chez Virgile (cf. *Aen.*, 7, 601-604, M. A. R. S.) et la mention des Chevreaux se trouvait au vers 53 de l'*Églogue* 9 de Théocrite. On sait que les étoiles ζ et η de la constellation du Cocher étaient appelées Chevreaux (et α *Capella*). L'hypothèse est donc séduisante de voir là un rapport entre ces étoiles et le secteur du ciel où apparut la comète. Mais même en admettant que les vers 46 sq. de la *Buc.* 9 ne soient pas plutôt une allusion à la réforme julienne du calendrier civil (qui rendait désormais inutile le recours habituel aux parapegmes fondés sur les levers et couchers d'étoiles : *quid antiquos signorum suspicis ortus* ?) et en supposant que *Caesaris astrum* désigne bien la comète de 44, on ne comprend pas pourquoi Virgile la localiserait dans le ciel uniquement d'après les peu brillantes étoiles des Chevreaux, qui ne se levaient qu'après la comète (et même plus de cinq heures après elle si l'on adopte, comme P. DOMENICUCCI, les dates des 20-26 juillet, alors que W. GUNDEL, G. PESCE et J. BEAUJEU placent l'événement à la fin de septembre). Dans la seconde partie de son étude, P. DOMENICUCCI aborde un autre problème embarrassant : le catastérisme de César et la localisation du *Thronus Caesaris* dans le ciel ; il rappelle les diverses hypothèses formulées avant lui et adopte celle de G. THIELE qui tire argument du globe de l'Atlas Farnèse pour situer ce Trône de César dans le Cancer, signe natal de César. Pour notre part, dans nos *Noms latins d'Astres et de Constellations* (Paris, Belles Lettres, 1977, p. 151 sq.), nous avions donné la préférence à l'interprétation de L. IDELER qui l'identifiait à la constellation australe appelée plus tard Croix du Sud (les étoiles disposées en croix pouvaient évoquer une chaise curule) ; en effet, Pline (*N. H.*, 2, 178) dit que ces étoiles brillantes (*insignes*) ne sont pas visibles de Rome. Certes, dans ce passage, Pline affirme la même chose à propos de la Chevelure de Bérénice, qui était pourtant bien visible à Rome (sauf en juillet). Le doute subsiste donc...

L'exposé le plus solide de tout ce recueil est sans doute celui de Carlo SANTINI (*Il Trattato astronomico di Igino tra Didattica e Iconografia*) : il examine la structure du *De Astronomia*, ses principaux centres d'intérêt, en comparaison avec le poème d'Aratos, *Les Phénomènes*. Il reprend et développe une idée que nous avions déjà suggérée dans l'Introduction de notre édition C. U. F. (p. X-XII) et sur laquelle nous sommes revenu dans notre *Lexique latin d'Astronomie et d'Astrologie* (articles 395, 595, 956, 1151) et dans notre *Ciel des Romains* (p. 32 sqq., 88 sq.) : l'importance de l'imagerie sidérale et les diverses conséquences qu'elle entraîne. Il illustre son propos d'une iconographie originale.

Ce recueil comprend encore deux brefs articles (Maria Antonietta CERVELLERA, *Virgilio, Taygete e le Pleiadi*; Dora LIUZZI, *Un problema di geografia astronomica : per il recupero del testo dei vv. 44, 351, 357 del L. I degli « Astronomica » di Manilio*) et une recension de l'ouvrage de P. HARDIE, *Virgil's Aeneid : Cosmos and Imperium* (Oxford, 1986) par Tiziana PRIVITERA.

Au total, un large aperçu sur le rôle important de l'astronomie dans la Rome d'Auguste, même si le point commun de la plupart de ces communications semble être une certaine tendance à chercher des explications qui sortent des sentiers battus, mais qui n'en sont pas pour autant plus convaincantes. Quant à Germanicus, s'il paraît un peu oublié dans cet ouvrage, rappelons que le bimillénaire de sa naissance avait donné lieu en Italie à un colloque dont les actes ont été publiés (*Germanico, la Persona, la Personalitá, il Personaggio*, Rome, 1987).

André LE BŒUFFLE.

I. LANA, *Studi sull'idea della pace nel mondo antico*, Memorie dell'Accademia delle scienze di Torino, Classe di Scienze Morali, Storiche e Filologiche, Ser. V, vol. 13, fasc. 1-2, janvier-juin 1989, 88 pages.

Ces « *Études sur l'idée de la paix dans le monde antique* » sont assorties de « propositions » pour une recherche sur l'idée de la paix dans l'Antiquité et plus particulièrement à Rome. I. LANA prolonge par ce mémoire de 1989 les recherches qu'il a menées depuis près de trente ans pour divers séminaires et différents volumes collectifs.

Après avoir présenté un bilan des défaillances de la recherche moderne sur l'idée de la paix dans le monde antique et souligné l'erreur trop souvent commise de concevoir négativement l'idée antique de paix comme absence de guerre, I. LANA fournit un aperçu des significations variées données à la paix dans l'Antiquité romaine. Il souligne aussi la nécessité de définir le terme en fonction du domaine auquel il s'applique (vie personnelle, politique intérieure de la cité, rapport entre les États) et de l'apprécier dans ses relations avec des mots qui désignent des idées proches comme *quies* ou des idées souvent liées à celle de paix, *concordia, securitas, libertas*.

Pour suivre l'évolution de l'idée de paix I. LANA lance un appel à une recherche pluridisciplinaire où se cumulent l'étude des faits et celle de la langue, notamment du langage religieux depuis l'étymologie qui signale une ancienne valeur sacrale des dérivés latins de la racine *PĀK; l'examen des textes littéraires — et en particulier historiographiques, — juridiques, philosophiques, l'étude des monnaies, des monuments comme l'*Ara Pacis Augustae* ou le temple de la Paix de Vespasien doivent, bien sûr, se conjuguer.

Le mémoire comporte quatre études proprement dites : deux sont adjointes aux propositions pour la recherche : la première concerne la pensée de Cicéron sur la paix, la deuxième celle de Sénèque; les deux autres constituent la troisième et dernière partie du mémoire : elles présentent deux méditations systématiques sur le concept de paix, celle d'Aristote, celle d'Augustin. Ces pages d'études mettent en lumière la hauteur de la conception cicéronienne où la défense de la paix est inséparable de celle de la liberté, la quête sénéquienne d'une paix intérieure pour laquelle la paix politique n'est qu'une condition favorable, l'insistance d'Aristote sur l'éducation du citoyen à la paix et à l'esprit de paix, la démonstration augustinienne selon laquelle l'amour de la paix est pour les hommes la condition même de leur coexistence et de leur existence tout court, la recherche de la paix sur terre étant aussi la voie d'accès à la paix céleste, « seule véritable ».

L'histoire des idées dans l'Antiquité est un genre actuellement trop peu pratiqué. Les immenses bibliographies qu'elle suppose, la méthode exigeante qu'elle réclame, l'interdisciplinarité qu'elle nécessite ne doivent pas décourager. Il y va à la fois de notre salutaire retour aux sources et du progrès réel de la pensée occidentale moderne. L'exemple et le modèle qu'I. LANA donne une nouvelle fois dans ce domaine intellectuel et spirituel avec rigueur et érudition, non sans parfois quelque agressivité critique, sont à suivre et poursuivre. Des « fragments » passionnants ont déjà été réunis en vue d'une étude systématique de l'idée de paix dans l'Antiquité. Appel est lancé à continuer l'ébauche.

Antoinette NOVARA.

Labor omnibus unus, Gerold Walser zum 70. Geburtstag dargebracht von Freunden, Kollegen und Schülern, Historia Einzelschriften, 60, Franz Steiner : Wiesbaden-Stuttgart, 1989, 287 pages.

Ce volume d'hommages au professeur de Bâle regroupe, comme il est normal, en priorité des contributions concernant les domaines dans lesquels s'est principalement exercée l'activité scientifique de G. WALSER. On connaît ses travaux sur Rome et les barbares (en part. *Caesar und die Germanen*, Wiesbaden, 1956, *Rom, das Reich und die fremden Völker... Studien zur Glaubwürdigkeit des Tacitus*, Baden-Baden, 1961). Aussi une partie du livre est-elle tout naturellement consacrée à des problèmes de ce type, et on lira par exemple dans cette ligne de réflexions une étude de J. F. DRINKWATER sur les Gaulois face à l'empire au IV^e^ siècle, une de P. HERZ sur les cultes locaux des provinces de Germanie et de Belgique, de E. KETTENHOFFEN sur les *Saraceni* dans l'*Histoire Auguste*, ou une de R. URBAN sur les Trévires d'après la *Guerre des Gaules*. L'autre domaine de prédilection de G. WALSER est sans conteste l'étude des routes : on lui doit le *corpus* des miliaires de la Gaule, la Belgique et la Germanie (*C. I. L.*, XVII, 2), paru en 1986. A ce secteur est consacrée la première partie du livre, avec des études traitant par exemple des Alpes (A. DONATI), la Thrace (avec publication de trois miliaires inédites de Bulgarie, par V. GERASIMOVA-TOMOVA et L. HOLLENSTEIN), l'Espagne (P. SILLIÈRES), l'Occident romain (I. KÖNIG). Mais l'intérêt de l'ouvrage n'est pas seulement d'ordre technique, et même le lecteur non-spécialiste appréciera l'apport qu'une étude apparemment aussi limitée que celle des routes peut offrir pour des questions centrales de l'histoire romaine : nous n'en prendrons comme exemple que les pages consacrées par A. BURCKHARDT aux constructions de voies dans l'Italie du II^e^ siècle avant J.-C. et du jour qu'elles jettent sur la politique des *optimates* voulant concurrencer le programme de réformes des Gracques.

Dominique BRIQUEL.

Stefan LINK, *Konzepte der Privilegierung römischen Veteranen* (Heidelberger Althistorische Beiträge und Epigraphische Studien, Bd. 9) : Stuttgart, F. Steiner-Verl. Wiesbaden, 1989, VI-168 pages, DM 48.

La question des diplômes militaires sous l'Empire, de leur nature, de leur portée, et surtout des privilèges qu'ils octroyaient et de l'identité de leurs bénéficiaires a déjà donné lieu à de nombreux travaux dont les conclusions sont diverses. C'est ce que rappelle S. LINK dans l'introduction de son livre, développement d'une dissertation de l'Université de Hambourg, d'avril 1988, dans lequel il se propose de faire le point sur l'ensemble des problèmes et d'apporter des solutions peut-être mieux autorisées.

Il distingue trois types de privilèges : 1) la concession de la *ciuitas* et du *conubium* ; 2) l'exemption des impôts et des liturgies ; 3) les attributions d'argent et de terres (*missio nummaria et agraria*). Seules les deux premières catégories sont traitées, les documents manquant pour que la troisième puisse l'être convenablement. Dans la première partie sont examinés le formulaire et le contenu des diplômes, puis les conditions et l'extension de la concession de la *ciuitas* et du *conubium*, successivement aux troupes auxiliaires, aux soldats des flottes (*classici*) distinguées en flottes prétoriennes et flottes provinciales, aux cohortes prétoriennes et aux cohortes urbaines, aux *numeri*, corps militaires autonomes non organisés en légions et généralement étrangers, enfin aux *equites singulares Augusti* ; en ce qui concerne les prétoriens, sont particulièrement discutées les vues de M. DURRY (*Les cohortes prétoriennes*, Paris, 1938, p. 289-303) et de M^me^ M.-P. ARNAUD-LINDET (dans cette revue, 55, 1977, p. 282-302). Dans la deuxième partie sont analysés divers textes : le Diplôme de Vespasien (*C. I. L.*, XVI, 25), un diplôme de prétorien octroyé par cet empereur, les Constitutions de Domitien (*Fontes Iuris Romani Anteiustiniani*, ed. S. RICCOBONO[2], 1941, p. 76, col. II-III), deux documents de 88/89 et 93 ap. J.-C. et relatifs à des soldats stationnés en Égypte, enfin un texte appelé la Χάρις Νέρωνος, datant de 63 ap. J.-C., transmis par trois papyrus et concernant des vétérans égyptiens.

Il n'est pas possible ici d'entrer dans tout le détail de discussions très minutieuses et complexes, et je dois me contenter, en en signalant l'intérêt et la qualité, d'en énoncer brièvement et aussi clairement que possible les données essentielles. Il y a deux aspects différents. Tout d'abord, la concession des privilèges n'a absolument rien d'automatique ; ils ne sont pas accordés aux vétérans en tant que tels, à la fin de leur service ; ils ne sont pas attribués non plus *uirtutis causa*, en récompense de services exceptionnels. La première partie du développement tend à montrer que ces privilèges diffèrent suivant le type de formation militaire à laquelle appartient le vétéran ; ils sont liés à la *ciuitas* et inégaux suivant la qualité de cette dernière. Mais, d'autre part, une évolution s'est produite au fil des années. Les diplômes militaires apparaissent sous le règne de Claude, mais ils remontent sans doute à Octavien-Auguste. Vespasien à la suite des événements de 69/70 a limité les privilèges des prétoriens, mais ensuite Domitien les a élargis tout en empêchant qu'ils soient transmissibles aux femmes. Des changements profonds sont intervenus sous Marc Aurèle ; le processus s'est développé et systématisé à la fin des Antonins et sous les Sévères ; alors, les vétérans sont privilégiés en tant que tels, mais ces privilèges sont diminués (p. 133). L'on ne peut donc tracer un tableau homogène des diplômes militaires et des privilèges qu'ils comportaient ; la conclusion s'impose qu'il y en a plusieurs conceptions différentes comme le suggère le titre de l'ouvrage. Celui-ci se termine sur deux appendices : le premier concerne la fin de la concession des diplômes aux membres des troupes auxiliaires ; le second traite, à partir d'un document particulier, le *Papyrus Cattaoui*, de l'éventuelle participation aux privilèges des enfants illégitimes des soldats auxiliaires.

On ne peut que louer cette étude bien construite, solidement documentée et qui s'appuie sur une très riche bibliographie. La présentation serait excellente si elle n'était entachée de quelques incidents d'impression (p. 16 ; 98) et notamment, tout au moins dans l'exemplaire que j'ai en mains, d'une interversion entre les p. 163-164 et 165-168 qui rend difficilement compréhensibles des index au demeurant excellents en dehors de cela.

J. HELLEGOUARC'H.

Handbuch der europäischen Wirtschafts- und Sozialgeschichte. 1. *Europäische Wirtschafts- und Sozialgeschichte in der römischen Kaiserzeit*, édité par F. VITTINGHOFF, 1990 (Stuttgart, Klett-Cotta), 805 pages.

Ce gros livre constitue le premier volume d'une série qui se propose de raconter la naissance et la croissance d'une Europe qui, pour les éditeurs, ne commence pas avant la conquête romaine. C'est dire qu'il intéressera davantage les historiens que les latinistes; il fera d'ailleurs plus que les intéresser : il les passionnera. En effet, les meilleurs spécialistes se sont attachés à un grand sujet, sous la direction de Friedrich VITTINGHOFF, ce qui est déjà un gage de qualité. Ils proposent en outre un important appareil de notes et des bibliographies courtes mais bien choisies.

Après une brève introduction qui décrit les conditions géographiques, la première partie est consacrée à une étude thématique : elle examine successivement la population, plutôt que la démographie, puis l'économie, et enfin la société, pour laquelle on peut distinguer sans trop de difficultés deux époques, le Haut-Empire et l'Antiquité tardive. Une deuxième partie passe en revue les différents grands ensembles régionaux, en commençant par le plus important, l'Italie. Les Gaules sont heureusement jointes aux Germanies, et on ne contestera pas le découpage choisi pour le reste (Péninsule ibérique, Bretagne, provinces alpestres, provinces danubiennes et balkaniques), sauf sur un point : pourquoi avoir séparé l'Achaïe de la Macédoine? Enfin une troisième partie étudie les Européens qui vivaient hors de l'Empire, Germains (près de 100 pages) et nomades de la zone carpatique (à peine plus de 10 pages).

On peut regretter l'absence quasi-totale d'iconographie : l'ouvrage ne propose que quelques cartes assez sommaires; mais il est vrai que l'essentiel se trouve ailleurs, dans les textes. De plus, il est possible que l'éditeur et le responsable de la collection n'aient pas compris l'importance de l'archéologie, donc de l'illustration, pour l'Antiquité. On peut également se demander si l'Europe n'était pas née plus tôt du point de vue de la civilisation (Grèce), et si elle existait déjà dans les domaines de l'économie et de la société. Il est vrai que les premiers éléments d'unité ont alors été mis en place grâce à l'autorité de Rome. On constatera, pour finir, que les sources donnent plus de renseignements sur la société que sur l'économie; d'où, pour cette deuxième rubrique, de longs développements sur les « conditions », plus faciles à saisir (que de paragraphes consacrés à la « Bevölkerung »! On en trouve pratiquement un à chaque chapitre).

Ces dernières remarques ne doivent pas passer pour des restrictions ou des critiques : elles visent seulement à montrer les difficultés d'une entreprise qui est plus que réussie.

Yann LE BOHEC.

David KENNEDY et Derrick RILEY, *Rome's Desert Frontier from the Air* : Londres, Batsford, 1990, in-4°, 256 pages, illustrations.

D. KENNEDY, excellent connaisseur des provinces orientales, de l'armée et des frontières (Université de Boston) et D. RILEY, spécialiste de la photographie aérienne (Université de Sheffield) se sont associés pour réaliser, à partir des données de terrain, des sources épigraphiques et littéraires, illustrées par les magnifiques vues d'avion des pionniers des années 1920-1930, cette synthèse originale sur la frontière, encore mal connue, en dehors de Doura-Europos et de Masada, qui va de la mer Rouge au nord de l'Iraq. En effet le partage actuel de cette zone,

en grande partie désertique, entre Israël, la Jordanie, la Syrie et l'Iraq, ne facilite pas les recherches, alors que beaucoup de sites sont remarquablement conservés.

L'ouvrage comporte, après un avant-propos sur le sujet et les buts de l'étude et des remarques sur la terminologie, une introduction sur la géographie (physique, humaine, économique) et l'histoire régionale (sept siècles d'occupation romaine, rapports avec la Perse et les nomades, effectifs militaires), un chapitre technique (historique des prospections aériennes de Poidebard, Crawford, Stein, d'autres, plus récentes, techniques employées), puis une typologie et une analyse détaillée d'une centaine de sites, illustrés par des photographies aériennes et des cartes : infrastructures (hydraulique — des travaux prodigieux —, routes : aperçu chronologique sur les principaux tracés, typologie); villes fortes comme Doura et Resafa; camps temporaires et travaux de sièges; camps légionnaires comme Bosra et Palmyre; forts et tours de types variés, sites divers.

Bonne synthèse aux pages 234-240, avec des remarques sur l'évolution de la stratégie romaine et les travaux futurs. Un sujet important et passionnant, une iconographie exceptionnelle (188 illustrations : vues aériennes et au sol, interprétations, cartes et plans d'installations), bien commentée. Nous retrouvons ici avec émotion les extraordinaires photographies du pionnier que fut le R. P. A. POIDEBARD, réalisées grâce à l'aviation française au Levant.

R. CHEVALLIER.

Histoire des religions. Mythologies.

Sarah Iles JOHNSTON, *Hekate Soteira. A Study of Hecate's Roles in the Chaldean Oracles and Related Literature* (American Classical Studies, 21) : Atlanta, 1990, in-8°, VIII + 192 pages, *indices*.

Hécate est surtout connue comme déité infernale des sorciers et des nécromants. Cette monographie claire et bien argumentée a pour fin d'élucider la fonction médiatrice et bénéfique de la déesse dans le système des Oracles chaldaïques, en démontrant l'hérédité platonicienne de la conception d'Hécate comme puissance céleste et cosmique.

Dans une première partie, l'auteur reconsidère la doctrine de l'âme du monde dans le *Philèbe* et le *Timée*, chez Xénocrate, Posidonius et dans le « moyen platonisme ». Fondée sur l'harmonie numérique et musicale, elle garantit l'ordre du Cosmos en sauvegardant le principe de continuité, de l'indivisible au divisible. Hécate était mieux qualifiée que toute autre divinité du panthéon grec pour jouer ce rôle, puisqu'elle patronnait les seuils, les portes, les carrefours et autres lieux de passage. Cette compétence affleure déjà dans l'*Hymne homérique* à Déméter, où l'on apprend que de son antre elle perçoit la première les cris de Corè enlevée par Pluton, ce qui lui vaut d'être désormais *propolos* de Perséphone. Déité portière et « porte-clés » comme Janus, elle s'identifie dès le Ier siècle de notre ère avec la Lune, en raison même de la position intermédiaire de l'astre nocturne entre le monde immuable des sphères célestes et la zone inférieure du « changeant ». Elle règne donc sur les démons qui assurent la liaison entre les dieux et les hommes, comme l'âme du monde chez les platoniciens, et, comme elle aussi par conséquent, elle enfante les âmes individuelles. Dans le processus qui aboutit à la théo-cosmologie des Oracles chaldaïques, le Plutarque du *De facie* notamment occupe une place que met bien en valeur le commentaire pertinent et perspicace de S. I. JOHNSTON. Mais les Oracles seraient les premiers à faire coïncider Hécate avec l'âme du monde (p. 49). Trait d'union entre l'Intelligible et le Sensible, elle reçoit de l'Intellect Paternel les Idées qui structurent le monde matériel. Source des âmes, elle vivifie le Cosmos.